

ANNEXE AU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Comme vous avez pu le constater la salle des fêtes de Sainte-Eusoye se trouve dans le village et est entourée de résidences habitées.

C'est pourquoi, afin de préserver au maximum la tranquillité des habitants nous demandons aux locataires de la salle de veiller :

- ➔ A ce que la musique soit à un niveau sonore modéré. La salle est équipée d'un sonomètre qui avertit quand la puissance égale ou dépasse 80 décibels
- ➔ A ce que les portes et les fenêtres restent fermées afin de confiner au maximum les bruits festifs
- ➔ A ce que les invités ne discutent pas dehors en élevant trop le ton. En effet, la nuit les bruits et les voix portent loin
- ➔ A éviter les coups de klaxons au moment du départ

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de ces recommandations et s'engage à les faire respecter.

Fait à

Le

Lu et approuvé
signature